

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE



Nom, prénoms et date de naissance de l'enfant :

École : _____ Classe : _____

Responsable 1*

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Tél travail: _____ Tél domicile: _____ Portable: _____

Mail : _____

N° d'allocataire CAF ou MSA _____

** **Responsable 1** : correspond à l'adresse de facturation périscolaire mensuelle (restaurant scolaire / garderie / centre de loisirs du mercredi). Dans l'éventualité d'une garde alternée, et si vous souhaitez une facturation séparée vous devez transmettre la décision de justice ordonnant la répartition de la garde de l'enfant et / ou un calendrier spécifiant cette répartition signé par les deux parties.*

Responsable 2

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Tél travail: _____ Tél domicile: _____ Portable: _____

Mail : _____

N° d'allocataire CAF ou MSA _____

Personne(s) autorisée(s) à prendre en charge l'enfant

J'autorise (Nom, prénom, lien) :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

à récupérer mon enfant dans le cas où je ne pourrais pas me déplacer.

Autorisation de droit à l'image

Autorisez-vous le service enfance-jeunesse de la ville d'Aiffres à filmer ou prendre des photos de votre enfant pour d'éventuels articles de presse, expositions ou autres activités pédagogiques pouvant être portés sur le site de la ville ? (entourez votre choix)

OUI

NON

Merci de nous joindre une photocopie de votre attestation d'assurance 'responsabilité civile' scolaire et/ou périscolaire.



SORTIE DE CLASSE

Autorisez-vous votre enfant :

- à quitter seul l'école après la classe
- à ne quitter l'école qu'en votre présence ou avec le personnel de la garderie

Si l'enfant n'est pas récupéré à la sortie de l'école et qu'il n'est pas autorisé à partir seul, il sera automatiquement accompagné à la garderie et sa présence sera facturée.

ATTENTION : Dans le cas où la fiche d'inscription périscolaire n'est pas retournée complétée, votre enfant est sous votre responsabilité à la fin de la journée d'école.

TRANSPORT SCOLAIRE

Souhaitez-vous que votre enfants bénéficie du transport scolaire :

OUI

NON

Si OUI , l'autorisez-vous :

- à quitter seul le bus à sa sortie
- à ne quitter le bus qu'en votre présence

Pour les enfants utilisant ce service, le soir, en direction des écoles Lucie-Aubrac, la présence des parents à l'arrêt du bus, ou une autorisation de sortir seul de l'enfant, est obligatoire.

Dans le cas contraire, la collectivité se réserve le droit de refuser ce service aux usagers ne respectant pas le règlement.

Fait à le.....

Signature